

Règlement Intérieur

Championnat Départemental Scolaire (Ecoles et Collèges) du Gard 2026

Article 1 : Organisation

Le Comité du Gard et l'Echiquier Nîmois organisent, le **samedi 24 janvier 2026**, le Championnat Départemental Scolaire des Ecoles et des Collèges du Gard, qualificatif pour le Championnat Académique.

Deux tournois individuels distincts sont organisés : un pour les écoliers homologué FFE sous le N° 70897 et un autre pour les collégiens homologué FFE sous le N° 70898.

Lieu : Mairie de Saint-Geniès-de-Malgoirès - 1 Rue du 19 Mars 1962 - 30190 SAINT-GENIES-DE-MALGOIRES

Article 2 : Horaires, Cadence et Délai de Forfait

Matin: Pointage entre 9h et 9h30. Ronde 1 à 10h. Ronde 2 à 11h. Ronde 3 à 12h.

Après-midi : Ronde 4 à 13h30. Ronde 5 à 14h30. Ronde 6 à 15h30. Remise des prix vers 17h.

La cadence est de 15 min. K.O. (sans ajout de temps).

Le délai de forfait est de 15 min. après lancement de la ronde.

Article 3 : Règles du Jeu et Appariements

Les Règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale d'Echecs (FIDE Handbook).

Les Appariements se font au système suisse, à l'aide du logiciel PAPI (version 3.3.8).

Le Classement utilisé est le Elo FIDE Rapide ou, à défaut, le Elo FFE Rapide.

Article 4 : Participation

Chaque tournoi est ouvert à tou(te)s les jeunes scolarisé(e)s dans une école ou un collège gardois. Licence A ou B obligatoire.

L'inscription est gratuite et doit s'effectuer sur HelloAsso avant le 22 janvier 2026 minuit.

Article 5 : Systèmes de Départage et Titres

Les systèmes de départage sont dans l'ordre : 1. Buchholz Tronqué 2. Buchholz 3. Cumulatif

Le **classement individuel** s'effectue en fonction du nombre de points de partie.

Les ex-æquo sont départagés en utilisant les systèmes de départage ci-dessous dans cet ordre :

1. Buchholz Tronqué 2. Buchholz 3. Cumulatif

Le **classement par établissement** est établi au nombre de points en faisant la somme des points des 8 meilleurs de chaque établissement (dont au moins 2 garçons ou 2 filles).

Les ex æquo sont départagés de la façon suivante :

- Les équipes complètes seront classées avant les équipes incomplètes.
- Pour tous les établissements qui ont moins de 8 participants ou un quota incomplet de garçons ou de filles, le calcul se fait en comptabilisant 0 point pour les places vacantes
- En cas d'égalité, on fera la somme des points de départages (1. Buchholz Tronqué 2. Buchholz 3. Performance)
- En cas de nouvelle égalité, l'équipe avec la moyenne des âges la plus basse sera mieux classée.

NB : Plusieurs équipes d'un même établissement peuvent être classées.

Les titres de Champion du Gard des Ecoles et des Collèges seront attribués en faisant la somme des 8 meilleurs joueurs (dont au moins 2 filles et 2 garçons) de chaque établissement.

Lors de la remise des prix, des trophées seront remis au premier et à la première de chaque tournoi, ainsi qu'au premier établissement.

Article 6 : Qualifications au Championnat Académique

Le **Championnat Académique**, qui se déroulera sans doute le 21 mars 2026 (lieu à déterminer), est un tournoi entre établissements scolaires représentés par une et une seule équipe mixte de 8 joueurs (possibilité d'avoir 2 remplaçants).

Sont qualifiés pour le Championnat Académique les établissements scolaires qui ont participé au Championnat départemental individuel (un pour les écoles et un autre pour les collèges) avec le nombre minimal de joueurs et joueuses (pour rappel 8 joueurs et joueuses, dont au moins 2 filles et 2 garçons), nommé **établissement complet**, et qui ont atteint les places qualificatives.

Les places qualificatives sont au nombre de : **nombre d'établissements complets** divisé par deux, arrondi à l'entier supérieur, avec au minimum les 3 premières places qualificatives, soit :

- 1 établissement complet : 1 place
- 2 établissements complets : 2 places
- 3 à 6 établissements complets : 3 places
- 7 à 8 établissements complets : 4 places
- 9 à 10 établissements complets : 5 places
- etc.

Article 7 : Règlement Spécifique

- L'article A.5 de l'Annexe A « Parties en cadence Rapide » s'applique pour la totalité du tournoi.
- Conformément à l'article 2.2.2. du Règlement R03 « Compétitions Homologuées », **la partie sera perdue après le 3^{ème} coup illégal achevé.**
- L'aire de jeu comprend la salle de jeu et les toilettes.
- Tous les appareils électroniques (téléphone portable, ordinateur portables, tablettes etc..) doivent être éteints et rangés dans l'aire de jeu.

Article 8 : Arbitrage

Arbitre Principal : Timothée PIERRE (Arbitre Open 2)

Arbitres Assistants : Marie RUTYNA (Arbitre Club) et toute autre personne désignée par l'Arbitre Principal

Article 9 : Droit à l'image et Acceptation du règlement

Par son inscription à la compétition, le joueur adulte ou les parents du joueur mineur donnent autorisation à l'organisateur de publier des photos ou vidéos réalisés à l'occasion de la manifestation.

Sous peine de sanctions telles que définies dans l'article 12.9 des Règles du jeu, tou(te)s les participant(e)s s'engagent à respecter ce règlement et la Charte du Joueur d'Echecs.

L'Arbitre Principal

Timothée PIERRE

L'Organisateur

Jean-Yves COSTA